

Gissey-sous-Flavigny et Darcey

La plus grande centrale solaire de Côte-d'Or verra-t-elle le jour ?

Plus de 70 hectares de surface à clôturer et 80 000 panneaux solaires sont prévus dans la centrale photovoltaïque au sol, qui est envisagée sur des terres agricoles des communes de Gissey-sous-Flavigny et Darcey. De quoi fournir toute l'année en énergie renouvelable l'équivalent de 13 415 foyers. On vous présente ce projet XXL.

● Un projet qui remonte à 2020

Le projet de centrale solaire qui est à l'étude à Gissey-sous-Flavigny et Darcey, deux communes voisines du canton de Montbard, est ambitieux. Il est porté depuis 2020 par le groupe français UNITe, assisté dans son développement par l'entreprise Impulsion. Au total, la surface à clôturer s'élève à 75 hectares : 54 hectares à Gissey-sous-Flavigny (lieux-dits Maison-Lobreau et Reculaine) et 21 à Darcey (lieu-dit Les Coteaux). Une superficie loin d'être anodine puisqu'il s'agirait du plus grand parc photovoltaïque de Côte-d'Or.

● Des terres agricoles à faible potentiel

Précision importante : le taux de couverture des panneaux serait inférieur à 30 %, afin de respecter le décret du 8 avril 2024 encadrant l'agrivoltaïsme. Le projet s'implanterait sur une vingtaine de « parcelles agricoles à faible potentiel agronomique », qui appartiennent à quatre exploitations en



Voici à quoi pourrait ressembler le parc photovoltaïque envisagé sur les communes voisines de Gissey-sous-Flavigny et de Darcey. Photomontage fourni par UNITe/Impulsion

polyculture-élevage : l'EARL Thevenin, l'exploitation individuelle de Baptiste Masson, le Gaec de l'Epluvier et l'exploitation individuelle de Benjamin Boudier. Une activité agricole serait donc maintenue entre les rangées de panneaux afin de produire notamment du fourrage pour les animaux.

● Une durée de vie de 40 ans

Au total, il est prévu d'installer 82 180 panneaux solaires, 62 510 à Gissey et 19 670 à Darcey. La hauteur maximale des modules atteindrait entre 3,3 et 5,3 m en fonction de leur in-

clinaison. Le type de panneaux sera « des trackers monopieux adaptés pour le passage des engins agricoles ».

La production d'électricité attendue serait de 62 769 MWh par an. Cela représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 13 415 foyers.

● « Entre 42 et 45 millions d'euros » d'investissement

La durée d'exploitation de la centrale est programmée pour 40 ans, reconductible deux fois cinq ans. L'investissement du groupe UNITe pour ce projet est estimé « entre 42 et

45 millions d'euros », incluant les coûts de raccordement au réseau par l'intermédiaire d'un poste privé, développé par le groupe dans la commune de Darcey.

● Quel impact sur l'environnement ?

Toutefois, le grand frein de ce projet agrivoltaïque pourrait être son impact environnemental. Dans un avis datant de janvier 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été très critique sur les résultats des études d'impact, qui ont été menées sur quatre saisons à partir de

2022. Elle relevait notamment « une incertitude » entre le projet et le captage en eau potable de la source des Petits Tilleuls. Elle s'interrogeait aussi sur d'éventuelles visibilités du projet depuis le mont Auxois, qui est le point central du site classé d'Alésia, et depuis le village médiéval de Flavigny-sur-Ozerain. « D'autre part, le projet est susceptible d'avoir un impact sur quatre espèces de chiroptères (chauves-souris) d'intérêt communautaire », peut-on lire dans ce document public. « Les sites sont relativement isolés et par conséquent l'impact visuel est faible. Néanmoins le porteur de projet a prévu d'intégrer des haies paysagères afin de limiter la perception du parc. De plus, l'insertion de haies contribuera à faire des couloirs de déplacement pour la faune et assurer une continuité écologique », précise, de son côté, Jules Esquenet, chef de projet agrivoltaïque chez Impulsion.

● C'est le préfet qui aura le dernier mot

Au final, c'est le préfet de Côte-d'Or qui aura le dernier mot pour accorder ou refuser les deux permis de construire de cette centrale solaire, un pour chaque commune. Il se déclera à l'issue de l'enquête publique organisée à Gissey et Darcey, qui va démarrer ce lundi 27 octobre et se terminera le 5 décembre.

● Nicolas Boffo

Repères / Deux choses à savoir

● Beaucoup d'argent serait reversé aux collectivités locales

En cas de mise en service du projet, des retombées économiques sont prévues pour les collectivités locales, via notamment l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux. Cela représenterait, par an, une recette de 15 091 € pour la commune de Darcey, 41 239 € pour la commune de Gissey-sous-Flavigny, 105 688 € pour la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine et 77 681 € pour le Département de la Côte-d'Or. Le coût de la location pour les propriétaires privés n'a, quant à lui, pas été communiqué par le développeur.

● « Un dispositif d'autoconsommation collective » est prévu

« De plus, dans le cadre du projet des mesures de compensations financières, est prévu pour les exploitants ce qui leur permettra d'acquérir des équipements, du matériel, etc.

Également, pour la commune, sera mis en place un dispositif d'autoconsommation collective », explique Jules Esquenet, chef de projet agrivoltaïque chez Impulsion. « Ce dispositif est très important pour nous. Cela signifie que les résidents de Darcey vont pouvoir en profiter », précise Bernard Franjou, maire de Darcey.



En Côte-d'Or, de nombreux agriculteurs sont tentés par l'aventure du solaire. Cela leur apporte une source de revenus stable. Photo d'illustration N. B.